

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 décembre 2023, à la salle du Conseil, située au 285, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Dominic Lapointe	Benoît Couture
Rémi Beauchesne	

Est absent : le conseiller Gilles Gauvreau

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**2023-12-193                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023
4. Présentation des comptes
5. Nomination des maires suppléants de l'année 2024
6. Calendrier des séances du Conseil 2024
7. Rémunération 2024 - responsable du Centre sportif, vie communautaire, bibliothèque et préposées à l'entretien
8. Carrefour Jeunesse Emploi - Trio Desjardins 2024
9. Demande d'aide financière 2024 – Maison des Jeunes
10. Demande d'aide financière 2024 – Forum Citoyen
11. Demande d'aide financière 2024 – Sécurité Alimentaire
12. Rouli-Bus – Adhésion 2024
13. Adoption de 3 engagements jeunesse–Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

14. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
15. Poste à temps partiel au Centre Sportif
16. SPA D'Arthabaska – Entente 2024-2026
17. Adoption du Règlement #545 concernant les animaux (Règlementation uniformisée SPA D'Arthabaska
18. Dépôt – Rapport d'inspection du Fonds d'assurance des municipalités - Gestion des risques - Sécurité incendie et des lieux
19. Dépôt – Rapport d'inspection du Fonds d'assurance des municipalités - Gestion des risques – Sports et loisirs
20. Avis de motion - Règlement #546 fixant les taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception
21. Dépôt du projet de Règlement #546 fixant les taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception
22. Mini-marché et marché de Noël au Centre Communautaire
23. Ville de Disraëli – Accord pour le projet de coupe de bois au site d'enfouissement
24. Rapport de médiation de la CMQ – Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts
25. Dépôt – Résolution de la municipalité de St-Fortunat – Retrait de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts
26. TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux #5 au 30 novembre 2023
27. Appui au projet de transport collectif de la MRC d'Arthabaska
28. Correspondance
  - a) Séance spéciale mardi 12 décembre 19h pour l'adoption du Budget 2024;
  - b) Séance spéciale mardi 12 décembre 19h15 pour l'adoption du Plan Triennal d'immobilisations 2024-2025-2026;
  - c) Séance spéciale mardi 12 décembre 19h30 pour l'adoption du Règlement #546 fixant les taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception.
29. Période de questions
30. Clôture de séance

**2023-12-194                    Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal du 6 novembre 2023 soit adopté, tel que rédigé.

**2023-12-195                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 138,329.56\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

**2023-12-196**                    **Nomination des maires suppléants pour l'année 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** nommer les conseillers suivants en tant que maires suppléants pour les périodes suivantes :

- Rémi Beauchesne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024;
- Benoît Couture pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024.

**2023-12-197**                    **Calendrier des séances du Conseil 2024**

**CONSIDERANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, lesquelles se tiendront le lundi et débiteront à 20 heures.:

15 janvier	5 février
18 mars	8 avril
6 mai	3 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	7 octobre
4 novembre	2 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2023-12-198**                    **Rémunération 2024 - responsable du centre sportif, vie communautaire, bibliothèque et préposées à l'entretien**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUGMENTER** le salaire horaire, à compter de janvier 2024, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de **l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC)** établi par Statistique Canada pour la rémunération de M. Patrick Vachon (responsable du centre sportif), de Mme Élise Hamel (responsable des loisirs et de la vie communautaire), de M. Francis Montpetit (responsable de la bibliothèque) et de Mme Ghislaine Poirier et Mme Sophie-Douce Caron, préposées à l'entretien des édifices municipaux.

**2023-12-199**                    **Carrefour Jeunesse Emploi - Programme Trio Desjardins 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord participe, pour un montant de 800\$, à l'édition 2024 du programme Trio étudiant Desjardins permettant à des jeunes d'ici d'acquérir des expériences en milieu de travail.

**2023-12-200**                    **Demande d'aide financière 2024 – Maison des Jeunes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 8,000\$ à la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs (Association des Groupes de Jeunes des Hauts-Reliefs) pour l'année 2024, montant accordé tel que demandé par le Conseil d'Administration de l'organisme dans sa correspondance transmise à la municipalité le 29 novembre 2023.

**2023-12-201**                    **Demande d'aide financière 2024 – Forum citoyen Ham-Nord**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 9,500\$ à l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord pour l'année 2024, montant accordé tel que demandé par le Conseil d'Administration de l'organisme dans sa correspondance du 11 novembre 2023.

**2023-12-202**                    **Demande d'aide financière 2024 – Sécurité Alimentaire de Victoriaville**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 1,000\$ à l'organisme Sécurité Alimentaire de Victoriaville pour l'année 2024, montant accordé tel que demandé VIA le Département du développement des communautés de la MRC d'Arthabaska dans sa correspondance du 16 novembre 2023.

**2023-12-203**                    **Rouli-Bus – Adhésion 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'ADHÉRER** au transport adapté Rouli-Bus en 2024 pour une contribution de 3,017\$.

**2023-12-204      Adoption de 3 engagements jeunesse – Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)**

**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises par la municipalité du Canton de Ham-Nord de renouveler l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE) pour la période 2024-2026;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de poser des actions qui favorisent le bien-être des jeunes citoyens de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la municipalité à réaliser ces projets au cours de la période 2024-2026 dans le cadre de la démarche collective coordonnée par la MRC d'Arthabaska;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'APPROUVER ET DE TRANSMETTRE** les 3 engagements jeunesse à la MRC d'Arthabaska qui assurera le suivi afin de renouveler l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE) ;

**DE S'ENGAGER** à poser les actions relatives aux exigences du renouvellement de la reconnaissance MAE;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser les 3 engagements suivants au cours de la période 2024-2026 :

1. Poursuivre et améliorer l'offre de soutien aux familles et être à l'écoute de leurs besoins;
2. Poursuivre et bonifier la collaboration et le partenariat avec l'école primaire Notre-Dame-du Perpétuel-Secours et la Maison des jeunes des Hauts-Reliefs;
3. Poursuivre et augmenter les activités jeunesse, à faible coût ou gratuitement.

**2023-12-205      Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les élus.

**2023-12-206      Poste à temps partiel au Centre Sportif – Embauche d'une nouvelle ressource**

**IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord engage M. Sylvain Asselin pour le poste à temps partiel au Centre Sportif.

**2023-12-207                    SPA D'Arthabaska – Entente de 3 ans (2024-2026)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ACCEPTER** le renouvellement de l'entente de services de 3 ans avec la SPA D'Arthabaska (Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska) pour les années 2024 à 2026 au tarif de 3.75\$/habitant pour l'année 2024 avec indexation annuelle de 3% pour 2025 et 2026;

**D'AUTORISER** M. François Marcotte, maire et M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, à signer cette entente pour et nom de la municipalité.

**2023-12-208                    Adoption du Règlement #545 concernant les animaux (Règlementation uniformisée SPA d'Arthabaska)**

**ATTENDU QUE** le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002) est en vigueur depuis le 3 mars 2020;

**ATTENDU QUE** le décret numéro 1162-2019 du gouvernement provincial accorde de nouveaux pouvoirs aux administrations municipales;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement harmonisé concernant les animaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Gilles Gauvreau et dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le règlement #546 concernant les animaux (Règlementation uniformisée SPA d'Arthabaska), tel que ce règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

**2023-12-209                    Dépôt – Rapport d'inspection du Fonds d'assurance des municipalités – Gestion des risques – Sécurité incendie et des lieux**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil le « *Rapport à la suite de notre inspection de vos installations et demande de suivis* » reçu du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, rapport faisant suite à la visite des lieux du 26 septembre 2023 d'un conseiller en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux.

**2023-12-210**      **Dépôt – Rapport d’inspection du Fonds d’assurance des municipalités – Gestion des risques – Sports et loisirs**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil le « *Rapport à la suite de notre inspection de vos installations et demande de suivis* » reçu du Fonds d’assurance des municipalités du Québec, rapport faisant suite à la visite des lieux du 4 octobre 2023 d’une conseillère en gestion des risques – Sports et loisirs.

**2023-12-211**      **Avis de motion - Règlement #546 fixant les taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception**

Le conseiller Benoît Couture donne avis qu’il sera soumis pour adoption, lors d’une prochaine séance, le règlement #546 fixant les taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception.

**2023-12-212**      **Dépôt du PROJET de Règlement #546 fixant les taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception**

Le conseiller M. Steve Leblanc, en vertu des dispositions de l’article 445 du Code municipal, dépose un projet du Règlement #546 fixant les taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

**2023-12-213**      **Mini-marché et marche de Noël au Centre Communautaire**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

**DE PERMETTRE** la tenue d’un « mini-marché » (le jeudi de 15h à 18h aux 2 semaines) ainsi que d’un « marché de Noël » (jeudi 14 décembre de 15h à 20h) au Centre Communautaire.

**2023-12-214**      **Ville de Disraëli – Accord pour le projet de coupe de bois au site d’enfouissement**

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue de la ville de Disraëli demandant l’accord aux municipalités membres du lieu d’enfouissement sanitaire de Beaulac-Garthby pour mandater « Laforêt – coopérative de services forestiers » afin de procéder à des travaux de coupe de bois sur le lieu d’enfouissement sanitaire, travaux dont les revenus sont estimés à environ 55,000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme à la ville de Disraëli qu’elle accepte sa recommandation de mandater « Laforêt – coopérative de services forestiers » afin de procéder à des travaux de coupe de bois sur le lieu d’enfouissement sanitaire, travaux dont les revenus sont estimés à environ 55,000\$.

**2023-12-215**      **Rapport de médiation de la CMQ – Régie intermunicipale d’incendie des 3 Monts**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec nommait un médiateur dans le dossier de la Régie intermunicipale d’incendie des Trois Monts afin d’aider les parties à convenir d’une nouvelle entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l’entente actuelle prend fin le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l’absence d’entente mettrait en péril la fourniture d’un service essentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite assurer la continuité des services incendie sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la réception des conclusions du rapport CMQ-69848-001 du médiateur ainsi qu’une proposition d’un projet d’entente reflétant les modifications souhaitées par notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, après avoir pris connaissance du projet d’entente soumis par le médiateur, souhaite accepter en totalité les modifications proposées, à l’exception toutefois de l’article #11 PARTAGE DES COÛTS D’UTILISATION DES IMMEUBLES qui se devra, après consultation avec les autres municipalités membres de la Régie, d’être modifié puisque celui-ci ne reflète malheureusement plus la situation réelle;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme qu’elle est en accord avec le rapport de médiation CMQ-69848-001 de la Régie intermunicipale d’incendie des 3 Monts;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite signer l’entente proposée dans le rapport en modifiant toutefois l’article #11 PARTAGE DES COÛTS D’UTILISATION DES IMMEUBLES et dont le libellé sera modifié en concertation avec les autres membres de la Régie au cours des prochaines semaines pour ensuite être resoumis pour approbation par la municipalité lors d’une séance du conseil subséquente;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord fasse parvenir cette résolution au Ministère afin de l’aviser de l’acceptation des recommandations soumises par le médiateur, à l’exception de l’article #11 qui se devra d’être modifié puisque celui-ci ne reflète malheureusement plus la situation réelle.

**2023-12-216**      **Dépôt à la table du conseil – Résolution #23-12-207 de la municipalité de St-Fortunat – Retrait de la Régie intermunicipale d’incendie des 3 Monts**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil la Résolution #23-12-207 de la municipalité de St-Fortunat informant la Régie incendie et ses municipalités membres de son retrait de la Régie Incendie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, résolution mentionnant plus précisément les éléments suivants :

**Résolution #23-11-207**

**RÉSOLUTION RAPPORT DE LA CMO – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS**

*Considérant que la Commission municipale du Québec nommait un médiateur dans le dossier de Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts afin d'aider les parties à convenir d'une nouvelle entente;*

*Considérant que l'entente actuelle prend fin le 31 décembre 2023;*

*Considérant les conclusions du rapport et la proposition de l'entente présentée par M. Denis Michaud, médiateur;*

*Il est proposé par **ROSAIRE DUBÉ** et appuyé par **FRANÇOIS BOILARD** et résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

*QUE la Municipalité de **SAINT-FORTUNAT** confirme*

- QU'ELLE est en désaccord avec le rapport de médiation de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts;*
- QU'ELLE refuse de signer l'entente proposée*
- ET QU'ELLE sera couverte par le service incendie de la ville de Disraëli pour tout son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ce qui répond aux exigences du schéma de couverture de risques de la MRC des Appalaches.*

**2023-12-217**

**Programmation des travaux #5 - TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #5 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version #5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2023-12-218            Appui au projet de transport collectif de la MRC d'Arthabaska**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des municipalités du la MRC d'Arthabaska désirent présenter un projet d'embauche d'une ressource pour assurer le développement efficace et intégré de la mobilité durable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à participer au projet d'embauche de ressources en transport de personnes et à assumer une partie des coûts;

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord nomme la MRC d'Arthabaska organisme responsable du projet.

**Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :**

- a) De la tenue d'une séance spéciale mardi 12 décembre 19h pour l'adoption du Budget 2024;
- b) De la tenue d'une séance mardi 12 décembre 19h15 pour l'adoption du Plan Triennal d'immobilisations 2024-2025-2026;
- c) De la tenue d'une séance spéciale mardi 12 décembre 19h30 pour l'adoption du Règlement #546 fixant les taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception.

**Période de questions :**

Une résidente présente à la séance demande quelques explications sur le processus de médiation avec la CMQ dans le dossier de renouvellement de l'entente de la Régie Incendie et sur le retrait de la municipalité de St-Fortunat.

Le maire lève l'assemblée à 20h33.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.